



Nombre de conseillers.....43
 En exercice.....43
 Présents à la séance.....33
 Pouvoirs.....08
 Excusés.....01
 Absents.....01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2025**

**N°2025-10-13 : ATTRIBUTION
L'ASSOCIATION LYRIAKÉA D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
« ANDALOUSE » POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Le jeudi 16 octobre 2025 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le jeudi 2 octobre 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier
MILOTI Donni	DI IORIO Rina
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément
AOUATI Kheireddine	BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
AÏDOUDI Salem	
	DJABALI Sara
	BEREZIN Serge
	CRALIS Christophe
	COLLET Marie-Madeleine
	MAUROBET Catherine
	BITATSI-TRACHET Françoise
	TRILLAUD Laurent
	HODÉ Laurence
	ROSSINI Christel
	RENAULT Bernadette

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à HERRMANN Marie-Catherine
GUIMARES Odette	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
BERTHE Éloïse	à MARKARIAN Olivier

Excusés :

HAMZA Ali

Absents :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Olivier MICONNET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. BARATTA rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande du 9 juillet 2025 par laquelle Carmen IMBRATTA, Présidente de l'association Lyriakéa sollicite le concours financier de la Commune pour la mise en œuvre du projet « Andalouse » ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 08 octobre 2025 ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les orientations municipales en matière de soutien à la création artistique et de promotion des coopérations avec les villes jumelées ;

Considérant l'intérêt culturel, éducatif et local de cette initiative impliquant une école primaire de la commune ;

Considérant la volonté de la Ville d'encourager l'accès à la culture pour tous ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité

Article 1 : Approuve le concours financier exceptionnel de 500 euros à l'association Lyriakéa pour la réalisation du projet « Andalouse ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Annexe 1 : Présentation du Projet

Annexe 2 : Plan de financement

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 16 octobre 2025.

Olivier MICONNET
Secrétaire de séance

Pour M. le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Kaïssa BOUDJEMAÏ



date de publication : le 10/11/2025

Accusé de réception en préfecture
003-219300464-20251110-2025-10-13-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Projet de spectacle porté par l'association LYRIAKEA
Conception du spectacle par l'artiste lyrique Edwige Imbratta
« ANDALOUSE »

DESCRIPTION

Projet

Proposer au public un grand voyage musical sur le thème de l'Andalousie.

Mettre du même coup à l'honneur notre ville jumelée dans cette province, Almunecar.

Relier la musique vivante, le chant, la danse avec la littérature/le patrimoine andalou et projeter un diaporama géant pour illustrer nos instants musicaux.

Intervenants : musiciens et chanteurs professionnels et semi-professionnels, narratrice, danseurs sportifs/flamenco

Originalité/Défi/Ouverture culturelle : Faire participer une classe d'enfants livryens, issus d'une classe de niveau primaire et formés bénévolement à un morceau de chœur d'opéra par Edwige Imbratta

But recherché : faire participer des enfants à un spectacle vivant de haut niveau et leur offrir une expérience scénique unique

Promouvoir la culture, œuvrer pour l'ouverture artistique, faire partager le beau. Démocratiser la musique vivante et le chant lyrique en partageant une expérience intergénérationnelle.

Possibilité de faire participer les enfants à la création d'un décor de scène sur le thème du spectacle, si enseignante volontaire.

Partenaires

Recherche de subventions

Ecole primaire livryenne

Artistes de la ville espagnole jumelée, si possible

Acteurs

Une classe de niveau primaire livryenne. Un rendez-vous a été demandé auprès de Mme Boudjemaï pour étudier la faisabilité de cette proposition. Date du spectacle à étudier en commun.

Un rendez-vous a été sollicité auprès de Mme Di Iorio pour étudier la possibilité éventuelle de faire participer des artistes espagnols issus de notre ville jumelée, Almunecar.

Chanteurs : Edwige Imbratta, soprano semi-professionnelle

Sébastien Démery, baryton semi-professionnel

Musiciens grands amateurs et/ou professionnels (violoniste, guitariste)

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-13-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025

Danseurs : danseurs sportifs (association)

Danseurs de flamenco (association)

Professionnels : Jean-François Démery, ténor

Pianiste professionnel à définir

Sébastien Démery, flûtiste professionnel

Demande à la mairie

- Pouvoir bénéficier de la grande salle à l'Espace Jules Verne + équipe technique + loges un dimanche après-midi + le matin pour répétition
- Pouvoir bénéficier du piano droit du Conservatoire gardé sur place, demande spéciale formulée par Edwige Imbratta, en tant qu'ancienne élève du Conservatoire
- Prêt de tambourins à destination des enfants acteurs du spectacle par le Conservatoire
- Pouvoir bénéficier d'un encart de communication sur le spectacle dans le magazine de la ville
- une petite aide financière allouée à l'école dont les élèves participeront si l'achat de matériel s'avère nécessaire pour la fabrication d'un décor de scène par les enfants

Financement du spectacle

Budgétisé par l'association Lyriakea sur 150 places payantes. Prix des places fixé à 15 euros par personne. Subvention demandée à la mairie.

Un tarif réduit (à définir) sera proposé aux familles des enfants acteurs du spectacle (forfait pour 3 et/ou 4 personnes) pour l'achat de leurs places.

Démarche active de communication menée par Edwige Imbratta, comme pour les spectacles précédents, en partenariat avec les membres de l'association Lyriakea.

Subvention 2025



DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Nom de l'association: LYRIAKEA

EXERCICE COMPTABLE

Du 02/01/2026

au

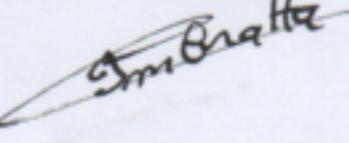
31/12/26

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Achat de marchandises <i>FRAIS DE BOUCHES</i>	300	Cotisations	0
Achat de spectacles		Dons	
Achats divers <i>ROBE + RETOUCHES</i>	250	Recettes de manifestations	2250
Frais de déplacement	0	Subvention Ville	500
Frais de stage - formation	0	Autres subventions	500
Frais de manifestations	0	Recettes diverses	
Frais de personnel (charges comprises)	0		
Cachets d'artistes	1800		
Loyers et location de locaux <i>LOCAT. APPART. ARTISTES</i>	300		
Entretien des locaux (fluides, assurances...)	0		
Frais de communication	180		
Autres frais <i>ACHAT DÉCORS</i>	180		
Amortissements et provisions <i>ACCARD PIANOS</i>	240		
Solde du compte de résultat			
TOTAL	3250	TOTAL	3250
		RÉSULTAT	0

Livry-Gargan le: 7/07/2025

Certifié exact
Le Président:

Mme IMPRATTÀ CARMEN


Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20251110-2025-10-13-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025